

Chère Madame,

Je vous remercie de votre mail, et je vous prie de m'excuser de l'inhabituel délai de réponse.

Tout d'abord, je vous rappelle que je suis ingénieur environnement depuis les années 90, et que le sujet du développement durable et des changements climatiques sont au cœur de mon mandat. Je vous renvoie sur mon site à ce sujet (www.fredericpetit.eu pour mes priorités de mandat, ou sur mon travail au parlement, en particulier mon rapport https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/l15b3813_rapport-information).

En ce qui concerne l'idée d'imposer par la loi nationale une limitation de vitesse à 110 sur les autoroutes, je me permets tout d'abord de vous alerter sur la présentation des chiffres. Dire que cela peut économiser 20% de carburant est imprécis : cela peut faire économiser 20% au conducteur individuel qui a l'habitude de rouler à 130 en régime stable, sur certaines portions d'autoroute, et qui déciderait de rouler, avec le même régime stable, à 110 : une petite fraction des voitures, sur une petite fraction de leur consommation. Cela serait donc très très loin de réduire notre consommation globale de carburant de 20%, ce que votre expression tend à sous-entendre. Pour calculer l'effet exact, il faudrait donc un travail beaucoup plus fin, qui n'a pas été fait à ma connaissance de façon précise, et qui serait, à mon avis, d'un impact assez faible sur nos émissions totales directes.

En second lieu, l'organisation des limitations de vitesses est assez largement de la compétence des collectivités territoriales ou des organismes de gestion des routes. Rien ne les empêche de prendre des décisions réglementaires en ce sens, et certaines l'ont déjà fait, y compris pour des raisons environnementales.

Je vous rappelle que cette mesure fait partie des trois seules mesures de la convention citoyenne sur le climat que le Président de la République a écartées. Pour information, je vous transmets en PJ un suivi des 147 propositions de cette convention, qui, contrairement à ce qui est parfois avancé par certains, ont été largement suivies d'effets.

Je vous rappelle également que les émissions de gaz à effet de serre de France ont été énormément réduites entre 2017 et 2022 (y compris en correction de l'effet Covid). Je vous mets également en PJ un document sur les chiffres clefs des émissions carbone.

Je reste à votre disposition,

Cordialement,

Frédéric Petit

Député de la 7ème Circonscription

Des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe Centrale, et Balkans).

Mob. Paris : +33 (0)7 61 38 71 78